

Le tambour de



Villy



Janvier 2013



Le barrage sur le rû du Pic

*Meilleurs vœux à toutes et à tous pour
cette nouvelle année 2013*

LE MOT DU MAIRE

L'année 2013 s'annonçait tranquille, pas d'élection en vue, mais..... ça y est !!!! l'arrêté de fusions des Communautés de Communes de la Vallée du Serein (CCVS) et du Chablisien (CCC) signé le 29 novembre dernier a été publié. Cette fusion sera effective le 1^{er} janvier 2014 et regroupera 25 communes. Les communes de nos deux communautés, auxquelles s'ajouteront les communes de Carisey, Béru et Nitry, composeront cette nouvelle entité qui regroupera 13 000 habitants environ.

L'ancien Préfet nous a imposé son choix (guidé par on ne sait quelle tête mystérieuse), la loi n'a jamais dit que le seuil de 5 000 habitants était obligatoire, mais souhaitable. Nous avons 3 mois pour approuver cet arrêté, ou le refuser, mais à quoi peut servir le refus, puisque le Préfet aura toujours le dernier mot.

Nous avons donc théoriquement, l'année 2013 pour harmoniser nos compétences et nos statuts. Ce sera certainement une rude tâche pour ne pas favoriser les uns, et léser les autres. Bien que nous ayons des compétences proches, nos modes de fonctionnement sont souvent bien différents. Car si nous avons toujours opté pour une gestion en régie, davantage de travail pour les élus, mais moins d'impôts pour nos concitoyens, la CCC gère la plupart de ses services en affermage (sociétés privées) ou en mode associatif. Il serait souhaitable de choisir les solutions les plus favorables à nos contribuables. Vous trouverez ci-dessous les taxes d'impositions de nos 2 collectivités et la taxe moyenne pondérée (TMP) préconisée par les services fiscaux après fusion.

	Taxe moyenne pondérée	Taxe CCVS	Taxe CCC
Taxe habitation	2,59	2,61	3,50
Taxe foncière bâti	2,32	2,16	2,80
Taxe foncière non bâti	5,04	3,67	5,65
Nous avons 10 ans pour harmoniser la Taxe Ordures Ménagères		11,50	15,50

Comme dirait notre Conseiller Général « il nous faut maintenant construire un autre demain », et nous avons tous, suffisamment de bonne volonté, pour trouver les meilleures solutions pour tous, et nous ne pouvons que souhaiter la réussite de cette nouvelle « grande famille chablisienne ». Quel sera son nom ? où sera son siège ? son ou ses lieux de réunions ? A nous tous, élus, de le décider.

Mais, pendant quelque temps, notre commune continuera encore d'exister, et nous allons poursuivre, en 2013, la rénovation des rues de notre village, et les rues de la Génillotte et de la Fontaine seront refaites, comme la rue Chantoiseaux, en enrobé, ainsi en a décidé le Conseil municipal.

Je n'oublierai pas que nous sommes en période de vœux, et joie, santé, un peu plus de fraternité, du travail pour tous ceux qui en demandent, tels sont les souhaits que je formule pour chacune et chacun d'entre vous.

Jean Marie FROMONOT

Réforme territoriale :

Ce dossier était à l'ordre du jour de la journée annuelle des maires et adjoints du canton de Ligny le Château, samedi 14 janvier 2012 aux Près du Bois (hameau de Ligny).

Participaient à cette réunion le Préfet, le Député de la circonscription, le Président du Conseil Général, et le Conseiller général.

Au menu de cette assemblée, bien évidemment, la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein (CCVS) avec celle du Chablisien, votée par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) régie par un scrutin de majorité aux deux tiers, favorisant le choix préfectoral.

Cette fusion avait préalablement été rejetée par les élus de la CCVS, qui préconisaient le temps d'une mandature pour harmoniser les pratiques des deux entités.

Dans l'article de l'Yonne républicaine traitant du sujet, hormis le préambule du Conseiller général, aucune allusion n'a été faite aux différentes remarques, réflexions ou propositions rétorquées aux propos des partisans de la réforme.

Passées sous silence, les remarques sur la suppression inéluctable des communes, sur les conséquences d'un éventuel refus des Conseils municipaux qui doivent se prononcer sur le rattachement.

Ou encore : Vu l'importance du sujet, ne serait-il pas judicieux de consulter la population, qui, malgré tout, sera la première à en subir les conséquences, ne serait-ce que du point de vue fiscal ?

Une année s'est écoulée, et comme le temps panser les plaies, la fusion des deux communautés se met en place tout doucement pour une concrétisation au 1^{er} janvier 2014, et d'ores et déjà des commissions composées d'élus issus des ex communautés travaillent sur l'harmonisation des pratiques et des compétences.

A cette même date, 1^{er} janvier 2014, la commune de Carisey intégrera officiellement la future structure.

L'année 2013 sera jalonnée par les étapes successives d'un processus qui fera, à n'en pas douter, l'objet d'une abondante information locale !

Bernard LECUILLER



INFOS DIVERSES

Amélioration de l'habitat :

Programme « Vivre mieux »

Dispositif mis en œuvre par l'Etat avec pour vocation l'aide financière des propriétaires occupants les plus modestes pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Ce programme est géré par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et doté d'un budget de 500 M€ au niveau national pour la période 2010-2017.

Le nombre de ménages entrant dans les critères d'éligibilité dans l'Yonne est estimé à environ 22 000.

Une aide dite de Solidarité Ecologique vient compléter la subvention ANAH.

Pour être éligible à ces aides, l'amélioration énergétique doit être majorée de 25 % à l'issue des travaux.

Les conditions de base pour en bénéficier sont les suivantes :

- logement construit depuis plus de quinze ans
- travaux non commencés au dépôt du dossier et réalisés par des entreprises (pose et main d'œuvre)
- ne pas avoir bénéficié d'un taux à prêt zéro pour l'achat du logement dans les 5 dernières années
- un revenu fiscal de référence inférieur aux plafonds de ressources ci-dessous :

Nombre d'occupants	Ménages très modestes	Ménages modestes
1	8 934	11 614
2	13 066	16 985
3	15 712	20 428
4	18 357	23 864
5	21 13	27 316
Personne supplémentaire	+ 2 646	+ 3 441

Pour plus d'informations, s'adresser en mairie, ou à la délégation locale de l'ANAH du lundi au vendredi de 8h 45 à 11h 45 au 03 86 48 41 40.



INFOS DIVERSES SUITE...

Service communal



La commune a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf de marque Renault type « *Kangoo* » en remplacement de la Renault Express devenu hors service.

Environnement



Les dernières analyses d'eau potable communiquées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) fait état d'un taux de nitrate de 27 mg/l pour 50 maximum admis à la consommation des femmes enceintes et nourrissons.

Cimetière



Un inventaire des tombes vétustes va être dressé et communiqué aux concédants pour remise en état des sépultures.

Se renseigner en mairie pour plus d'informations sur les conditions et délais de réalisation.

Service citoyen

Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser en mairie au cours du mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Listes électorales

Les inscriptions sur listes électorales sont acceptées jusqu'au 31 décembre. En raison des congés, la date limite pour notre commune sera la permanence précédant Noël.

Pensez y pour 2013, 2014 étant une année de renouvellement des conseils municipaux.

Travaux

Nous rappelons, encore une fois, que tous travaux entrepris dans votre domicile doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'un permis de construire.

La législation étant très complexe, il est vivement conseillé de se renseigner en mairie afin de se mettre en conformité.

Animaux errants

La divagation d'animaux domestiques sur la voie publique est interdite ainsi que les déjections, sous peine d'amende.

Site Internet

Villy est sur la toile !

Pour consulter le site, tapez :

<http://www.mairie-villy-89.com/>

Recensement

110 villacois ont officiellement été recensés en 2012.

INFOS DIVERSES SUITE...

Nuisances sonores

Extrait de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1991 :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30 à 12h 00 et de 14h 30 à 19h 30
- les samedis de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h 00
- les dimanches et jours fériés de 10h 00 à 12h 00 et de 16h 00 à 18h 00.

La mairie de Villy n'ayant pas pris d'arrêté municipal en la matière, ce sont ces horaires qui s'appliquent. La totalité du texte préfectoral est à votre disposition en mairie

Communication



Afin de vous avertir le plus rapidement possible en cas d'imprévus (ordures ménagères, balayeuse...) la constitution d'un répertoire de messageries nous est nécessaire.

Nous invitons ceux qui le souhaitent à fournir leurs coordonnées électroniques à l'adresse suivante :

mairie-villy@wanadoo.fr

Il est rappelé qu' en plus du panneau d'affichage extérieur, des informations sont également à votre disposition dans le couloir de la mairie.

Vie citoyenne



Documents officiels

- **Cartes d'identité et passeports** : imprimé à remplir en mairie, se présenter avec la carte périmée et un justificatif de domicile. Prévoyez 5 à 6 semaines pour le retour.

- **Sortie de territoire des mineurs** : **A partir de 2013, disposition obligatoire uniquement pour se rendre dans les pays hors communauté européenne.** Imprimé à remplir en mairie : se présenter muni de la carte d'identité du jeune et du livret de famille.

INFOS PRATIQUES

Secrétariat Mairie

Ouverture le vendredi de 13 à 18 heures.
Tel. 03 86 47 50 72
Courriel : mairie-villy@wanadoo.fr

Caveau municipal

Tarif de location réservée aux habitants de
Villy (forfait jour ou week-end) : 100 €
Caution : 200 €

Ordures ménagères



La municipalité recommande aux administrés de mettre leurs sacs poubelles soit dans des bacs roulants, soit dans des poubelles plastiques classiques revêtues d'un couvercle.

Soyez remerciés d'avance pour ce geste utile à toute la collectivité.

Déchetterie

Ouverture le mercredi et vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h, de 14h à 17h du 1^{er} octobre au 30 mars. Du 1^{er} avril au 30 septembre, fermeture à 19h.

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer en 2013. Vous serez informés en temps utile.

Voirie



Lors du passage de la balayeuse, le stationnement est interdit sur trottoirs et caniveaux.

L'information vous étant donnée en général la veille, merci de bien vouloir respecter cette consigne.

Point propreté



Malgré l'interdiction rappelée sur un écriteau, les dépôts sauvages de débris divers continuent d'affluer régulièrement sur la plateforme.

Les contrevenants s'exposent à de fortes amendes et à des poursuites.

Il est rappelé que le Maire et les adjoints, en leur qualité, sont habilités à dresser procès verbal.

Randos pédestres



Pour les mordu (es) de la marche à pied, rendez vous devant la mairie le mardi et le vendredi après midi.

Les horaires changeant selon les saisons, il est conseillé de consulter régulièrement le panneau d'affichage municipal

Energie



Il est rappelé aux habitants, et tout particulièrement aux nouveaux arrivants, que le gaz naturel alimente notre commune, à l'exception de certaines voies.

Se renseigner en mairie.

Pour vous brancher au réseau, une demande d'alimentation est à votre disposition en mairie, aux heures de permanences.

N° de téléphone en cas de panne ou d'odeur suspecte : **0 800 47 33 33**

13 janvier 2012

Galette des rois

C'est devenu un rituel depuis quelques années maintenant.

Le Maire convie tous les administrés sans exception à venir fêter la nouvelle année dans le caveau municipal, autour d'une galette des rois et d'un verre de cidre ou de pétillant.

C'est également l'équivalent des traditionnelles cérémonies des vœux du Maire qui remplissent les pages du journal local dès le mois de janvier.

Une manière originale de se démarquer quelque peu des pratiques standardisées et uniformes

A cette occasion les nouveaux habitants sont accueillis, le but étant de leur souhaiter la bienvenue, et qu'ils puissent s'intégrer en faisant connaissance avec leurs concitoyens.

En cette soirée du vendredi 13 février, le Maire a présenté ses vœux aux 25 personnes présentes et a donné des informations sur les évolutions de l'intercommunalité et sur les projets communaux.

Le rattachement en 2014 de la CCVS à la Communauté de Communes du Chablisien, va provoquer une hausse inéluctable de la fiscalité communautaire et des ordures ménagères, a-t-il dénoncé, rappelant que cette fusion a été imposée alors que les élus avaient voté contre.

A Villy, en 2012, les chicanes de rétrécissement vont enfin être réalisées, les aménagements des carrefours devraient suivre en 2013.

La réfection totale des rues de la Génillotte et Chantoiseaux est programmée sur 2012 et 2013, et le SIVU des eaux va procéder au remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue St Etienne avec reprise des branchements individuels.

Sur ces bonnes paroles, et après avoir souhaité une bonne année et une bonne santé à tout le monde, le Maire invita l'assistance à déguster la galette et à boire un coup.



Vous habitez à Villy :

**l'association ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs
peut vous venir en aide**

A qui s'adresse cette aide ?

Vous êtes une personne retraitée, vous êtes seul(e) ou en couple, peut-être âgé(e), peut-être de moins en moins autonome, vous souhaitez passer encore un peu de temps dans votre maison, et vous avez besoin de quelqu'un pour vous aider.

Vous êtes jeune ou moins jeune, vous avez une famille, peut-être des enfants, vous voulez disposer d'un peu de temps libre ou votre activité professionnelle déborde un peu sur votre vie privée et vous avez besoin de quelqu'un, quelques heures, pour garder les enfants.

Vous sortez d'hospitalisation et vous ne pouvez pas assurer les tâches ménagères quotidiennes mais votre mutuelle peut, éventuellement, prendre en charge une partie des heures qui vous sont nécessaires pendant votre convalescence.

Plus généralement, quels que soient votre âge et votre état de santé, vous souhaitez simplement vous faire aider pour le ménage, le repassage et autres tâches ménagères.

**Vivez mieux chez vous et simplifiez-vous la vie en faisant appel
à l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs.**

Présidée par Jacqueline Fromonot de Villy et gérée par une équipe de 22 bénévoles motivés et dynamiques, elle propose les services de 15 salariées très professionnelles, formées, compétentes, dans 8 communes du canton : Ligny-le Châtel, Maligny, Villy, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Méré, Varennes et Villeneuve Saint-Salves.



Le bureau, de g. à d., assis : Sylvette Nolet, Jean paoella, Jacqueline Fromonot, Chantal Lopes ; debout : Monique Didden, Christine Monnaux, Martial Massé (manque Pierre Chiapino)

Comment contacter l'ADMR ?

Pour bénéficier de notre intervention, la démarche est simple : vous contactez votre référent village ou la coordinatrice du service aux heures d'ouverture de la Maison des services. Votre demande sera étudiée, les renseignements nécessaires vous seront donnés et toutes les démarches à faire vous seront expliquées. Dans tous les cas, en fonction de votre situation, un plan d'aide personnalisé vous sera proposé. Une participation financière vous sera demandée, calculée selon le niveau de vos ressources et des aides extérieures dont vous pouvez bénéficier, émanant de votre caisse de retraite, du Conseil général, de la CAF, des mutuelles... Bien évidemment, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 50% des sommes versées.

Quels services d'aide à domicile et d'aide à la personne sont possibles ?

Trois gammes de services sont proposées par l'association :

La gamme domicile comprend le ménage, le repassage et le service mandataire ; elle s'adresse aux personnes de plus ou de moins de 60 ans.

La gamme famille comprend l'aide à domicile aux familles avec prises en charge, la garde d'enfants à domicile et actions socio-éducatives.

La gamme autonomie comprend le ménage, l'entretien du linge, les courses, l'aide à la personne et son accompagnement, la préparation des repas, l'aide aux aidants et l'installation de la téléassistance. Elle s'adresse à des personnes qui perdent ou ont perdu leur autonomie ainsi qu'à ceux qui les aident.

Contacts

A Maligny : Sylvette Nolet, référent village, tél. 03.86.47.48.99 ; Mireille Bonnet, responsable téléassistance, tél. 03.86.47.47.44 ;

A la maison des services : Angélique Taranne, coordinatrice de proximité ; tél. 03.86.98.01.41 ; permanences lundi, mardi et jeudi de 9 à 12 h 30 et de 13 à 16 heures ; Adresse 3, bis, grande rue, 89144 Ligny-le Châtel.



14 juillet

Une météo capricieuse aura pour le moins perturbé ce moment de rencontre organisé tous les ans par le Comité St Vincent.

Aux alentours de midi, le vin d'honneur offert par la municipalité s'est tenu dans le caveau, jugé plus apte à se prémunir d'une éventuelle giboulée et d'une température trop fraîche pour la saison.

Une trentaine de villacois et invités a répondu à l'invitation, ce qui constitue toujours une déception pour les élus, car le principal but consiste en une rencontre entre les nouveaux arrivants, entre jeunes et anciens, et reconstituer ainsi une sorte de tissu social, un esprit collectif qui a disparu au fil des années.

L'espoir n'est pas perdu de voir les nouvelles générations remettre en place ces principes.

Après la pause déjeuner et la sieste, rendez-vous était donné aux amateurs de fonte pour le concours de pétanque –gratuit, rappelons le- sur la place St Vincent.

16 doublettes se sont affrontées sans pluie, et c'est la doublette ***Etiennette Dauvissat/Aurélien Baroche*** qui s'est imposée en finale contre ***Ludovic Thévenin et Vincent.Tupinier***

A noter la participation de jeunes féminines et enfants qui ont été récompensés à l'heure de la remise des lots.

Après le vin d'honneur servi dans la cour sous un ciel plutôt menaçant, les 35 personnes inscrites au repas sont descendues dans le caveau pour le repas pris en commun à l'abri et au sec.

Car de sérieuses averses se sont abattues pendant que rôti de porc braisé et frites passaient un sale quart d'heure !

Après quelques couplets de « ***Joyeux enfants de la Bourgogne*** » ponctués d'un ban bourguignon, l'heure du feu d'artifice sonnait, la pluie ayant décidé de nous accorder un temps de répit pour l'admirer.

Spectacle de qualité très applaudi et magnifiquement tiré par Patrick Vaillant.

Ainsi se terminait l'édition Villy 2012 de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Nous vous donnons rendez vous l'année prochaine en espérant vous voir le plus nombreux possible !



UN PEU D'HISTOIRE...

Et si la République célébrait enfin l'anniversaire de sa naissance ?

Aucune date sur le calendrier, aucune célébration ne rendant hommage à ceux qui abolirent la monarchie il y a deux cent vingt ans, en 1792

Pour nombre de nos concitoyens, et notamment chez les jeunes, leur perception de la Révolution française se limite aux fêtes du 14 juillet, et surtout au faste qui a régné autour du bicentenaire de 1989.

Il est vrai que la nation française fête le 14 juillet 1789 comme étant l'élément fondateur de la Révolution.

En fait, ce n'est, en raison du caractère trop violent de la prise de la Bastille, qu'un an plus tard, le 14 juillet 1790, que la Révolution fut présentée officiellement à Paris et à toute la France comme achevée dans la concorde, et dans le rassemblement de la nation autour du roi des français.

Notre république célèbre donc actuellement une fête de la monarchie et non la date de la naissance de la République. !

Mais au fait, quelle est donc cette date ?

Après l'assaut des Tuileries et le renversement de la monarchie, la Convention nationale est élue avec pour mission de rédiger une nouvelle constitution.

Elle vote le 21 septembre 1792, le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France »

Le décret prendra effet le 22 septembre 1792, date officielle de la naissance de la 1^{ère} République française.

220 ans après, un colloque s'est tenu à Paris, en hommage à la Convention les 21 et 22 septembre 2012, avec une cérémonie au Panthéon.

De cela non plus, les médias n'ont soufflé mot....



Soirée italienne

Samedi 20 octobre, l'Italie était à l'honneur au caveau municipal où une soirée pâtes était organisée par le Comité St Vincent.

Une trentaine de villacois (y compris les invités) ont répondu à l'appel et sont ainsi venus exercer leurs talents de gastronomes, mais aussi, en quelque sorte d'œnologues, car à l'apéro le bourru millésime 2012 était inscrit au programme de la soirée.

Spécialités bourguignonne et italienne ont donc fait bon ménage et se sont harmonieusement complétées.

Le bourru, tout juste décongelé de l'après-midi a eu un tel succès qu'en fin de compte, la quantité initiale n'était pas aussi démesurée que certains auraient pu le croire !

Quant aux lasagnes, préparées par notre italien local, **Roberto**, marchand de « *pâtes fraîches* » sur les marchés environnants, elles ont fait le régal de toutes et de tous de façon unanime.

Les lasagnes aux 4 fromages, à l'aubergine, à la bolognaise, ou au basilic ont eu un tel succès que les plats sont tous repartis vides en cuisine après avoir effectué les tours de table réglementaires !

Cela méritait bien récompense. Ce qui fut fait au travers d'un ban bourguignon à l'adresse de Roberto, qui a du se faire expliquer la signification de ce rituel par son compatriote Enzo.

Fromage, dessert, café, petites douceurs, ont permis de prolonger quelque peu la soirée de manière sympathique et amicale.

D'autres soirées de ce genre autour d'un thème spécifique vous seront proposées, dans le but de conserver un esprit villageois et de faire en sorte que les gens puissent se rencontrer de temps en temps dans un contexte décontracté.

Toujours avec l'espoir d'être à chaque fois plus nombreux !



TRAVAUX

Les investissements budgétisés pour 2012 ont été réalisés. Ils concernaient la voirie, les chemins et l'aménagement de quelques locaux communaux.

Pour connaître le montant exact de chacune de ces opérations, reportez vous aux comptes rendus des séances de conseils annexés à la fin de ce journal (sauf pour la rue St Etienne qui relève du SIVU des eaux).

- En mai/juin, **la conduite d'eau potable Rue St Etienne** a été remplacée depuis la station de pompage route de La Chapelle jusqu'au poteau d'incendie situé à côté de la cabine téléphonique.

Le SIVU du Moulin des Fées, maître d'œuvre, a profité de ce chantier pour refaire les branchements et les implanter à l'extérieur pour faciliter la relève.

- Chemin « le « **Côtat** » : Reprofilage et application de bicouche à partir du chemin de Beines à l'angle du chai Bachelier jusqu'au premier croisement de chemins.
- **Chemin des côtes** : Remise en forme, broyage des cailloux et compactage, avec écoulement des eaux dans les fossés.
- **Implantation des chicanes de ralentissement** sur le CD 35 avec plantation de charmilles (dont une douzaine ont été volées au bout d'une semaine).
- **Remplacement de 3 points lumineux** rue de la Gilberde
- **Pose d'un panneau anti-résonance** avec rampe d'éclairage au plafond du caveau municipal
- **Aménagement définitif** du local du Comité St Vincent derrière la salle du Conseil
- **Restauration par fixation** des peintures murales de l'église
- **Travaux d'embellissement et de protection** en cours à l'intérieur du lavoir
- **Réfection totale de la rue Chantoiseaux** avec remplacement du réseau d'eaux pluviales, reprise des branchements d'eau potable à l'extérieur et revêtement bitume.

Sur ce dernier point, il est précisé aux riverains que les éventuelles fuites d'eau constatées entre le compteur et la limite de propriété seront prises en charge en totalité par le SIVU du Moulin des Fées



En 2013, ce sera au tour de la rue de la Génillotte de subir une cure de jouvence, avec revêtement en bitume et reprise des branchements d'eau.

FINANCES 2011

Extrait de la séance de Conseil municipal du 10 avril 2012

1) Compte administratif 2011

Fonctionnement : les dépenses sont de **90 040 €** et les recettes de **116780 €**, dégageant un excédent de **26 740 €** qui est reporté en investissement.

Investissement : les dépenses se montent à **179 798 €** pour **164 767 €** de recettes générant un déficit de **15 031 €** reporté sur 2012.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Soumis au vote, le CA 2011 est adopté à l'unanimité.

1) Budget 2012

La commission des finances propose au Conseil les prévisions budgétaires suivantes :

Fonctionnement : équilibre entre dépenses et recettes pour **116 455 €**, avec très peu d'évolutions dans les principaux postes.

La commission propose de majorer le taux des taxes d'imposition de **1 %** pour 2012.

BUDGETS 2012



Nouveaux taux des 4 taxes pour 2012

Taxe d'habitation 15,67 %
Foncier bâti 10,97 %
Foncier non bâti 24,49 %
CFE(ex TP) 17,75 %

Taux adoptés à l'unanimité.

Investissement : **154 898 €** sont programmés pour financer la réfection des rues Chantoiseaux, (41 750 €), du chemin de la Forêt (10 350 €) et des chicanes de ralentissement.(8 000 €). Celle de la rue de la Génillotte, (53 650 €) est reportée en 2013.



PLUVIOMETRIE à VILLY
En millimètres

	2012		2011		Ecart
	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres
JANVIER	85.50	20	34	6	+ 51.50
FEVRIER	18	6	23	6	- 5
MARS	46.50	7	49	8	- 2.50
AVRIL	125	15	12	4	+ 113
MAI	116	12	43	6	+ 73
JUIN	87	18	91	11	- 4
JUILLET	73	13	62	8	+ 11
AOUT	12.50	6	95	12	- 82.50
SEPTEMBRE	54	9	23.50	5	+ 30.50
OCTOBRE	98	15	50	6	+ 48
NOVEMBRE	65	11	30	6	+35
DECEMBRE	101	22	179	12	- 78
TOTAL	881.50	154	691.50	90	+ 190

